



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBI/1997/7
1er mai 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
Sixième session
Bonn, 28 juillet - 5 août 1997
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) se tienne à l'hôtel Maritim, à Bonn, du 28 juillet au 5 août 1997. La session sera ouverte par le Président le lundi 28 juillet 1997, à 10 heures.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la sixième session du SBI après consultation du Président est le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Préparatifs en vue de la troisième session de la Conférence des Parties
3. Répartition des tâches entre le SBI et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

4. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
5. Mécanisme financier : processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1
6. Mise au point et transfert de technologies
7. Questions administratives et financières :
 - a) Budget-programme pour 1998-1999;
 - b) Volume de la documentation
8. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales :
 - a) Dispositions à prendre en vue de la troisième session de la Conférence des Parties;
 - b) Dispositions à prendre en vue de la quatrième session de la Conférence des Parties;
 - c) Calendrier des réunions au cours de la période 1997-1999
9. Questions émanant de l'Assemblée générale des Nations Unies : session extraordinaire consacrée au programme Action 21
10. Mécanismes de concertation avec les organisations non gouvernementales (ONG)
11. Rapport sur les travaux de la session.

III. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

3. La sixième session du SBI sera ouverte par le Président le lundi 28 juillet 1997, à 10 heures.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la sixième session du SBI est présenté pour adoption (voir plus haut le paragraphe 2).

b) Organisation des travaux de la session

i) Documentation

5. L'ordre du jour provisoire a été établi en fonction des documents qui devraient être disponibles en temps voulu dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies. Il y a toutefois quelques exceptions, comme indiqué ci-après.

6. Le document FCCC/SBI/1997/8 risque d'être publié tardivement car les Parties ont jusqu'au 15 mai pour faire parvenir leurs communications mais il devrait être disponible dans toutes les langues.

7. Le document FCCC/SBI/1997/10 consacré au budget-programme risque aussi d'être distribué plus tard que prévu mais il devrait être disponible dans toutes les langues.

8. Afin de fournir aux délégations les données les plus récentes, le secrétariat publiera les documents suivants en anglais seulement et les distribuera dès qu'il disposera de toutes les informations : FCCC/SB/1997/4 à 6 et FCCC/SBI/1997/13.

9. On trouvera plus loin à l'annexe I la liste des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour provisoire ainsi que des autres documents qui seront disponibles à la session.

ii) Calendrier des travaux

10. Le programme des réunions au cours de la session sera fonction des installations et services disponibles aux heures de travail normales durant lesquelles il est possible d'organiser une réunion avec interprétation de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Quelques salles seront également disponibles pour des réunions informelles sans interprétation. Les délégations sont instamment invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant l'horaire prévu pour l'ouverture des séances. Un calendrier des travaux est proposé plus loin à l'annexe II.

c) Préparatifs en vue de la troisième session de la Conférence des Parties

11. Après avoir, à sa sixième session, donné son avis sur la répartition des tâches, le SBI devra, à sa septième session, préparer les recommandations qu'il soumettra à la Conférence des Parties, à sa troisième session, sur les autres questions dont il est saisi. Le SBI voudra peut-être adopter une démarche analogue à celle que le CIN/FCCC a suivie, à sa onzième session, pour préparer la première session de la Conférence des Parties (A/AC.237/91/Add.1).

3. Répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA

12. A sa deuxième session, la Conférence des Parties a décidé d'examiner à sa troisième session la question de la répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA, en se fondant sur les recommandations que lui soumettraient les présidents des deux organes subsidiaires (FCCC/CP/1996/15, sect. II F, par. 24). Le SBI sera saisi du document FCCC/SB/1997/2 établi par

les présidents du SBI et du SBSTA. Le SBI voudra peut-être constituer avec le SBSTA un groupe de contact informel qui pourrait élaborer des projets de conclusions sur la répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA pour adoption par ces deux organes, ainsi qu'un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa troisième session.

4. Communications nationales

a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention

13. A sa deuxième session, dans sa décision 9/CP.2, la Conférence des Parties a décidé que le processus d'examen devrait être poursuivi conformément aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties (FCCC/CP/1996/15/Add.1). Le secrétariat rendra compte oralement de l'état d'avancement du processus d'examen des premières communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention et fera le point de la situation en ce qui concerne la présentation par les Parties de leur deuxième communication.

14. Comme suite à la demande formulée par le SBSTA à sa cinquième session (voir FCCC/SBSTA/1997/4), le secrétariat a établi un plan de travail, y compris un calendrier provisoire, pour l'examen approfondi des deuxièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Le SBI voudra peut-être prendre note de ce document (FCCC/SB/1997/5) et des conclusions formulées par le SBSTA à ce sujet.

15. Un atelier informel consacré aux communications des Parties visées à l'annexe I se tiendra le jeudi 31 juillet, dans l'après-midi. Le secrétariat est en train d'établir une première compilation-synthèse des deuxièmes communications nationales pour les sessions des organes subsidiaires qui doivent se tenir à Bonn en octobre 1997. Le secrétariat a l'intention de présenter un premier aperçu des données, y compris peut-être, si les informations correspondantes sont disponibles, de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre au cours des années écoulées et des projections concernant les émissions futures (FCCC/SB/1997/6).

b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

i) Activités entreprises par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'une assistance financière et technique

16. A sa deuxième session, aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 1 de sa décision 10/CP.2, la Conférence des Parties a prié le secrétariat "d'aider, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 8, les Parties, et en particulier, parmi elles, les pays en développement, à établir leur communication initiale en organisant des ateliers à l'échelon régional, de constituer un forum pour l'échange de données d'expérience sur l'élaboration des données concernant les facteurs d'émission et les activités pour l'établissement des estimations destinées aux inventaires, ainsi que, sur demande, la collecte d'autres éléments d'information nécessaires pour les communications initiales et de soumettre un rapport au SBI et au SBSTA à chacune de leurs sessions" (FCCC/CP/1996/15/Add.1). Le secrétariat soumettra un rapport intérimaire sur ces questions publié sous la cote FCCC/SBI/1997/9.

17. Le secrétariat a informé le SBI, à sa cinquième session, des dates auxquelles devaient être publiées les communications initiales de 47 Parties non visées à l'annexe I (voir FCCC/SB/1997/INF.1, annexe I). Il fournira, éventuellement, des précisions sur ces dates dans le document FCCC/SBI/1997/13.

ii) Renseignements sur les mesures pertinentes prises par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

18. A sa deuxième session, aux termes de l'alinéa b) du paragraphe 1 de sa décision 10/CP.2, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de mettre à la disposition du SBI, à chacune de ses sessions, des renseignements détaillés sur le concours financier apporté par le FEM aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour l'établissement de leur communication initiale (voir FCCC/CP/1996/15/Add.1). Ces renseignements seront fournis dans le document FCCC/SBI/1997/MISC.4.

iii) Vues des Parties sur la procédure à mettre en place pour examiner les communications des Parties non visées à l'annexe I

19. En outre, en prévision de la présentation par les Parties non visées à l'annexe I de leur communication nationale initiale et afin de préparer un examen plus poussé de la question, le secrétariat a invité les Parties à faire connaître leurs vues sur la procédure à mettre en place pour examiner ces communications. En application de la décision 10/CP.2, le secrétariat soumettra une compilation de ces vues dans le document FCCC/SBI/1997/MISC.5.

5. Mécanisme financier : processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1

20. A sa deuxième session, aux termes du paragraphe 4 de sa décision 11/CP.2, la Conférence des Parties a prié le SBI de procéder, à sa cinquième session, à l'examen visé dans la décision 9/CP.1 et de lui rendre compte des résultats de cet examen à sa troisième session (FCCC/CP/1996/15/Add.1).

21. A sa cinquième session, le SBI s'est dit satisfait des informations mises à sa disposition, notamment du rapport établi par le FEM, des résultats des travaux de deux ateliers organisés par le FEM et du compte rendu d'une séance de questions-réponses entre le FEM et le SBI. Le SBI a noté que les Parties auraient besoin de davantage de temps pour examiner le contenu des documents et est convenu d'engager le processus d'examen en se fondant sur les lignes directrices approuvées (FCCC/SBI/1997/6, par. 20).

22. A la même session, le SBI a également invité les Parties à faire part de leur expérience concernant le mécanisme financier avant le 15 mai 1997 et prié le secrétariat d'établir une compilation de leurs communications (FCCC/SBI/1997/6, par. 20). Le SBI a en outre prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir des communications reçues et des autres informations énumérées dans les lignes directrices en vue de le soumettre pour examen au SBI à sa sixième session (FCCC/SBI/1997/6, par. 20).

23. Comme suite à ces demandes, le secrétariat soumettra une compilation des vues communiquées par les Parties (FCCC/SBI/1997/MISC.3) et un rapport de synthèse (FCCC/SBI/1997/8).

6. Mise au point et transfert de technologies

24. A sa cinquième session, le SBSTA a pris note des travaux entrepris par le secrétariat pour établir des rapports sur différents sujets tels que les technologies d'adaptation, les conditions de transfert de technologies et de savoir-faire et les centres d'information technologique. Il a instamment prié le secrétariat d'accélérer ces travaux.

25. Le SBSTA sera saisi d'un rapport intérimaire sur ces travaux (FCCC/SB/1997/3) assorti d'une mise à jour (FCCC/SB/1997/4). Il aura également à sa disposition un rapport technique (FCCC/TP/1997/1) rendant compte de l'évolution récente des investissements et des flux financiers et fournissant des informations particulières notamment sur les institutions financières multilatérales. Ce rapport technique sera le premier d'une série de rapports consacrés aux conditions de transfert de technologies conformément à la proposition formulée dans le document FCCC/SB/1997/1 (par. 34 à 40). Le SBSTA examinera ces questions plus avant à sa sixième session et renverra au SBI tout point dont celui-ci pourrait avoir à traiter.

7. Questions administratives et financières

a) Budget-programme pour 1998-1999

26. A sa cinquième session, conformément aux procédures financières adoptées en application de la Convention (voir la décision 15/CP.1), le SBI a prié le Secrétaire exécutif de proposer un budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 pour examen à sa sixième session en juillet/août 1997 (FCCC/SBI/1997/6, par. 29 a) i)). Comme suite à cette demande, le Secrétaire exécutif propose le budget-programme publié sous la cote FCCC/SBI/1997/10. Ce projet de budget fournit des renseignements sur les activités que le secrétariat est chargé d'entreprendre au cours de l'exercice biennal à venir, les résultats qu'il en attend et les ressources financières et humaines dont il estime avoir besoin pour les mener à bien. Le SBI est invité à examiner le projet de budget et à recommander une décision à ce sujet à la Conférence des Parties pour adoption à sa troisième session. Comme il en est convenu à sa cinquième session, le SBI devrait, dans cette décision, prévoir un budget total avec des allocations par programme, un tableau d'effectifs couvrant l'ensemble du secrétariat et ventilé par classe et une disposition autorisant le Secrétaire exécutif à opérer des transferts de ressources entre les programmes dans des limites déterminées (voir FCCC/SBI/1997/6, par. 29 a) ii)). Il pourrait aussi recommander à la Conférence des Parties d'inscrire au budget-programme un certain nombre d'éléments pour imprévus en attendant les décisions que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptera et qu'elle-même prendra à sa troisième session. En outre, le SBI voudra peut-être autoriser le Secrétaire exécutif à notifier aux Parties avant le 1er octobre 1997 le montant indicatif de la contribution qu'elles devront verser au budget de base pour 1998 compte tenu de la décision qu'il aura recommandé à la Conférence des Parties d'adopter au sujet du budget, recommander que la Conférence des Parties prenne note des ressources

nécessaires en dehors du budget-programme de base et soumettre à celle-ci des recommandations concernant le niveau de rémunération du Secrétaire exécutif et des autres fonctionnaires de rang supérieur au cours de l'exercice biennal à venir.

b) Volume de la documentation

27. A sa cinquième session, le SBI a été informé que le Secrétaire exécutif avait besoin de plus de temps pour élaborer des recommandations sur cette question et qu'il lui soumettrait celles-ci à sa sixième session. Le SBI sera saisi du document FCCC/SBI/1997/12 dans lequel le secrétariat propose un certain nombre de solutions pour réduire le volume et le coût de la documentation des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et rend compte des mesures prises comme suite aux conclusions adoptées par le SBI à sa cinquième session (FCCC/SBI/1997/6, par. 32).

8. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

a) Dispositions à prendre en vue de la troisième session de la Conférence des Parties

28. Le SBI sera saisi du document FCCC/SBI/1997/11 dans lequel le secrétariat fait le point des dispositions qu'il a commencé à prendre en vue de la troisième session de la Conférence des Parties, présente une série d'éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la session et fait des suggestions concernant l'organisation des travaux de la session, y compris l'organisation de la réunion ministérielle et les modalités selon lesquelles les organisations pourraient faire connaître leurs vues. Le SBI voudra peut-être prendre note des informations communiquées et donner des directives à ce sujet.

b) Dispositions à prendre en vue de la quatrième session de la Conférence des Parties

29. Le SBI a invité les Parties désireuses d'accueillir la quatrième session de la Conférence des Parties à lui soumettre leurs offres avant sa sixième session et a décidé qu'après avoir examiné ces offres, il ferait des recommandations concernant les dates et le lieu de cette session conformément aux dispositions de la Convention.

c) Calendrier des réunions au cours de la période 1997-1999

30. Le SBI a également prié le secrétariat de lui proposer à sa sixième session un calendrier des réunions pour la période 1997-1999 prévoyant la tenue, chaque année, de deux séries de sessions des organes créés en application de la Convention, d'une durée de deux semaines chacune. Ce calendrier est présenté dans le document FCCC/SBI/1997/11.

**9. Questions émanant de l'Assemblée générale des Nations Unies :
session extraordinaire consacrée au programme Action 21**

31. A sa cinquième session, le SBI a approuvé la contribution de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui fait l'objet du document FCCC/SBI/1997/L.1/Add.1. Ce document a été transmis et distribué sous la cote E/CN.17/1997/21 à la cinquième session de la Commission du développement durable qui s'est tenue à New York du 7 au 25 avril 1997.

32. La contribution de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera transmise et distribuée sous couvert d'une note du Secrétaire général à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir à New York du 23 au 27 juin 1997.

33. Les décisions que l'Assemblée générale pourra prendre au sujet de la Convention-cadre à sa session extraordinaire seront portées à l'attention du SBI à sa sixième session.

**10. Mécanismes de concertation avec les organisations
non gouvernementales (ONG)**

34. A sa cinquième session, le SBSTA a demandé instamment au secrétariat d'achever ses travaux sur ce point de l'ordre du jour avant la sixième session des organes subsidiaires et, compte tenu de la répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA, a invité le SBI à examiner ce point de l'ordre du jour.

35. Le secrétariat a établi un document succinct (FCCC/SBI/1997/14) dans lequel il formule un certain nombre de recommandations concernant les moyens d'améliorer ou de renforcer les procédures et/ou mécanismes de concertation existants entre les ONG et la Convention-cadre. Pour ce faire, il s'est fondé sur les consultations qu'il avait eues avec des ONG et sur un document de base élaboré par le Centre d'information sur l'environnement mondial de l'Université des Nations Unies. Ce document sera distribué pour information sous la cote FCCC/SBI/1997/MISC.6.

36. Le SBI voudra peut-être faire des observations sur les recommandations susmentionnées et tenir compte de leurs incidences financières respectives.

11. Rapport sur les travaux de la session

37. Vu la durée relativement courte de la session et le nombre de points inscrits à son ordre du jour, il n'est pas certain que l'on puisse présenter l'intégralité du texte du projet de rapport à la fin des travaux. Le SBI voudra peut-être adopter des décisions ou le texte de conclusions relatives aux questions de fond et autoriser le Rapporteur à achever la mise au point du rapport une fois la session terminée avec le concours du secrétariat. Le texte des conclusions sera distribué dans toutes les langues à condition que le secrétariat dispose de suffisamment de temps pour en assurer la traduction.

Annexe I

DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE SERA SAISI
A SA SIXIEME SESSION

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/1997/7	Ordre du jour provisoire annoté.
FCCC/SBI/1997/8	Mécanisme financier : processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1. Rapport de synthèse.
FCCC/SBI/1997/9	Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : activités entreprises par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'une assistance financière et technique. Rapport intérimaire.
FCCC/SBI/1997/10	Budget-programme de la Convention pour l'exercice biennal 1998-1999.
FCCC/SBI/1997/11	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
FCCC/SBI/1997/12	Volume de la documentation.
FCCC/SBI/1997/13	Communications from Parties not included in Annex I to the Convention: Information on the submission of initial national communications.
FCCC/SBI/1997/14	Mécanismes de concertation avec les organisations non gouvernementales (ONG).
FCCC/SBI/1997/MISC.3	Financial mechanism: Review process referred to in decision 9/CP.1. Compilation of submissions by Parties.
FCCC/SBI/1997/MISC.4	Communications from Parties not included in Annex I to the Convention: Information on relevant action by the Council of the Global Environment Facility.
FCCC/SBI/1997/MISC.5	Communications from Parties not included in Annex I to the Convention: Views of Parties on a process for considering non-Annex I communications.
FCCC/SBI/1997/MISC.6	Mechanisms for consultations with non-governmental organizations (NGOs): Background report.
FCCC/SB/1997/2	Répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA : note des Présidents.
FCCC/SB/1997/5	Communications from Parties included in Annex I to the Convention.

Autres documents disponibles à la session

- FCCC/SBI/1997/6 Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa cinquième session, Bonn, 25 février - 6 mars 1997.
- FCCC/SBI/1997/L.1/Add.1 Questions émanant de l'Assemblée générale des Nations Unies : session extraordinaire consacrée au programme Action 21. Contributions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- FCCC/SB/1997/1 Rapport intérimaire sur la technologie et le transfert de technologies : note du secrétariat.
- FCCC/SB/1997/3 Mise au point et transfert de technologies : rapport intérimaire.
- FCCC/SB/1997/4 Development and Transfer of Technologies: Update to progress report.
- FCCC/SB/1997/6 Communications from Parties included in Annex I to the Convention: Inventory and projection data.
- FCCC/SB/1997/INF.1 Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : activités entreprises par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'une assistance aux Parties non visées à l'annexe I aux fins de l'établissement de leur communication nationale initiale : note du secrétariat.
- FCCC/TP/1997/1 Conditions de transfert de technologies et de savoir-faire : tendances et données de base concernant les flux financiers à destination des pays en développement.
- FCCC/CP/1996/15 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996.
- FCCC/SBSTA/1997/4 Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa cinquième session, Bonn, 25-28 février 1997.
- A/AC.237/91/Add.1 Rapport du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques sur les travaux de sa onzième session tenue à New York du 6 au 17 février 1995. Deuxième partie : recommandations à la Conférence des Parties et autres décisions et conclusions du Comité.

Annexe II

CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR LA SIXIEME SESSION
DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE ¹

	Lundi 28 juillet	Mardi 29 juillet	Mercredi 30 juillet	Jeudi 31 juillet	Mardi 5 août
10 heures - 13 heures	Points 1, 2, 3 et 7	Points 4 b) et 5			Point 11
15 heures - 18 heures		Points 8, 9 et 10	Points 4 a) et 6	Atelier	

¹Les réunions du SBI se tiendront parallèlement à celles des autres organes subsidiaires.